

COMMUNIQUÉ DE LA PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Le Bimensuel La Lettre du Continent n°759 a publié, dans son édition du 30 août 2017, un article intitulé : « ***Ouattara fait exploser les fonds souverains*** ». Ce journal affirme entre autres que : « ***Le Président Alassane Ouattara bénéficie, dans la plus grande discrétion, d'un fonds de souveraineté de 342,6 milliards F CFA (521 millions €), en hausse de 20 milliards par rapport à 2015. Le chef de l'Etat ivoirien peut d'autant mieux puiser à sa guise dans cette enveloppe budgétaire que cette dernière est directement gérée par son frère, le ministre des affaires présidentielles Birahima Téné Ouattara*** ».

La Présidence de la République élève la plus vive protestation contre ces informations mensongères, gravement diffamatoires et qui portent atteinte à l'honneur et à la considération du Président de la République, Monsieur Alassane Ouattara

Le Président de la République a donné mandat aux Avocats Maîtres Jean-Pierre Mignard et Jean-Paul Benoit, de mettre en œuvre toutes voies de droit et toutes actions utiles en vue de la sanction de tels agissements et de la réparation des préjudices subis du fait de l'atteinte à son image, tant sur le plan national qu'international.

Fait à Abidjan, le 02 septembre 2017

Le Ministre, Secrétaire Général de la Présidence
de la République:

Patrick ACHI